



# Opération de Développement Rural

RAPPORT ANNUEL 2021

## INTRODUCTION

La première Opération de Développement Rural, approuvée par le Gouvernement wallon le 13 septembre 2007, est arrivée à échéance le 13 septembre 2017. S'en est suivi la rapide volonté communale de lancer une seconde Opération de Développement rural, amorcée en 2018.

Notons que deux conventions déjà octroyées par la DDR en faveur de deux projets du premier PCDR sont restées ouvertes en fin de cette première ODR :

- La seconde phase du projet 1.1 relative à la revalorisation du centre de Louveigné, en collaboration avec le SPW Routes et Bâtiments. Il est prévu à cet effet de relancer une réunion de concertation entre la Commune, le SPW Routes et Bâtiments et le Développement rural afin de savoir ce qu'il advient de l'accord de principe donné en 2008.
- Le projet 1.4 relatif à l'aménagement convivial du centre de Damré en y intégrant le prolongement du Chemin de Fer de Sprimont, en collaboration avec le CGT. Il est prévu à cet effet que la DDR relance la concertation avec le CGT afin de savoir ce qu'il advient de son accord de principe donné en 2017.

Depuis 2018, le GREOVA a poursuivi son travail quant à ses missions pour cette seconde opération de développement rural : Auteur de programme et Organisme accompagnateur. La partie 1 du PCDR (*Analyse socio-économique*) a été présentée à la population en juillet 2018 et les parties 2 et 3 du nouveau PCDR ont ainsi pu suivre (*Consultation citoyenne* et *Diagnostic partagé*) début 2019. La nouvelle CLDR s'est réunie pour la première fois en juin 2019 (la partie 4 du PCDR intitulée *Défis et Objectifs* lui a alors été présentée) et une première série de quatre groupes de travail thématiques ont vu le jour en septembre 2019. Cette première série s'est terminée anticipativement en février 2020 suite au début de la crise sanitaire Covid19 (1<sup>er</sup> confinement), mais une seconde série de GT rebaptisés a débuté en septembre 2019, avant d'être à nouveau arrêtée par le second confinement imposé en fin d'année 2020. Ces groupes ont fait l'objet d'une troisième série en 2021 avec cette fois comme objectif l'élaboration de projets en lien avec des localités précises de l'entité. En 2021, dû au contexte sanitaire, deux CLDR ont seulement pu se réunir au mois de février et décembre. Les fiches-projets ont été priorisées en lots et ces dernières sont en cours d'écriture.

## ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION TERMINEE

### 1. Tableau des projets réalisés

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
Lot 0		Prévoir un soutien pour l'entretien des salles de Friture et Florzé		Commune
Lot 0		Aménager une place à Hautgné		Commune
Lot 0		Mise à disposition d'un local pour l'ONE		Un local, dans le centre de Sprimont, a été attribué à l'ONE
Lot 0		Prévoir un Conseil communal des jeunes		Le 1 <sup>er</sup> conseil communal des jeunes s'est tenu début 2010 (réunion mensuelle)
Lot 0		Rénover les anciens vestiaires du hall omnisports		
Lot 0		Organiser une journée des "aplovous"		Une fois/an depuis 2009 avec remise d'un DVD présentant la Commune aux participants.
Lot 0		Prévoir un accès Internet pour tous dans les bibliothèques de (Louveigné) et Banneux		
Lot 0		Continuer à développer la promotion des produits de terroir		Cela se fait via le Greova et la Maison du Tourisme
Lot 0		Placer des panneaux avec les offres d'emploi des sociétés d'Intérim à l'Administration communale		Bureau ALE et création de la cellule emploi Création d'un site internet <i>Emploi-Formation en OVA</i> en collaboration avec le GREOVA
Lot 0		Réaliser des toutes-boîtes d'information sur les cours de promotion sociale à plus grande échelle, en Ourthe-Ambève		Information donnée par voie de presse
Lot 0		Améliorer l'entretien des ruisseaux et rivières		Collaboration avec 3 Contrats rivières
Lot 0		Faciliter l'élimination des déchets verts pour les villages isolés et les personnes qui ne peuvent se déplacer en voiture		

Lot 0	Fiche 3.6 réalisée au ¾ à titre de lot 0	STINVAL Rénovation de la fontaine et aménagement de ses abords		Commune
Lot 0	Fiche 3.7 réalisée à titre de lot 0	Sprimont (Chanxhe) – Développement du RAVeL 5 de l’Ourthe et de sa liaison avec l’Amblève		Octroi d’un subside provincial à la commune d’Aywaille pour le lancement d’une étude de faisabilité
Lot 0		Améliorer les relations "agriculteurs – non agriculteurs" par une information sur l’agriculture		Organisation par des agriculteurs de « ferme-ouverte »
Lot 0		Réaliser un maillage de sentiers inter villages		Les travaux du dossier PICVerts Florzé-Sprimont sont terminés
Lot 0		Favoriser le co-voiturage		Le Projet « Covoit’stop » a démarré
Lot 0		Améliorer la signalisation du zoning de Cornemont		Le SPW a accepté de mettre une signalisation à la sortie de l’autoroute. Il reste encore à améliorer la signalisation à l’intérieur du zoning
Lot 0		A Banneux-apparitions, retracer des aires de stationnement destinées aux personnes à mobilité réduite		Commune
Lot 0		Améliorer la signalisation touristique		Signalisation des promenades avec entretien permanent – réalisation par les services communaux
Lot 0		Améliorer la collaboration entre le secteur touristique et le secteur culturel		
Lot 0		Pose d’une stèle commémorative à Hotchamps		
Lot 1	1.2	Wachiboux : aménagement de crapauducs accompagné d’un espace didactique dans un site naturel remarquable à valoriser		Réalisé via un subside du Développement Rural
Lot 3	3.3	HORNAY Création de logements communaux destinés aux jeunes pour leur permettre de rester dans l’entité		Dans le cadre d’un lotissement construit par une société privée, une convention a été passée par la Commune et cette société afin de permettre à des Sprimontois, selon des conditions strictes, d’acheter à des conditions préférentielles
Lot 1	1.1 (phase 1)	Louveigné : Revalorisation fonctionnelle, économique, urbanistique et récréative du centre du village		24 mars 2017 : réception provisoire des travaux de la 1 <sup>re</sup> phase

2. Tableau des projets en cours

Priorité PCDR	N° projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
Lot 1	1.1 (phase 2)	Louveigné : Revalorisation fonctionnelle, économique, urbanistique et récréative du centre du village	<p><u>Montant de départ (projet complet):</u>  <u>SPW</u> : 949.688,00 €  <u>Développement rural</u> : 962.668,00€ arrondi à 1.000.000,00 €  <u>Infrasports</u> : 90.750,00€  <u>Commune</u> : 263.354,00€</p> <p><u>Ces montants ont été adaptés vu la scission du projet en deux phases (le SPW n'intervient pas) et le développement de la partie « aire multisports » subsidiée par Infrasport.</u></p> <p>L'<b>estimatif</b> du projet pour la « 1<sup>re</sup> phase » = 959.846,75 € TVAC</p> <p>- Partie Développement rural (parking + chemin d'accès) : <b>660.619,94 €</b> (subsidiable à 80% soit pour un montant estimé de <b>528.495,95 €</b>)</p> <p>- Partie Infrasports (plaine Multisports) : 299.226,81€ TVAC (subsidiables à 85% dans le cadre du programme « sport de rue » soit pour un montant estimé de 254.342,79€ TVAC)</p> <p>- Partie Commune : estimée à 177.008,01€ TVAC</p>		<p><u>2015</u> :</p> <p>Partie Développement rural = lot 1 du marché de travaux (première phase aménagement d'une voirie piétonne, parking de 75 places, dépose minute et jeux pour les enfants – fiche projet approuvée par le ministre)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>02/06</b> : attribution du marché à l'entreprise ABTECH par le Collège communal pour le montant de <b>488.617,92 € TVAC</b></li> <li>• <b>29/09</b> : approbation de l'attribution du lot 1 par M. le Ministre René COLLIN. Subside provisoire (sur base de la soumission retenue augmentée des frais d'honoraires et de CSS) = <b>436.653,90 € TVAC</b></li> <li>• <b>02/10</b> : notification et commande des travaux</li> <li>• <b>19/10</b> : début des travaux du lot 1</li> </ul> <p><u>2016</u> :</p> <p>Lot 2 (aire multisports) du marché, subsidié par Infrasports notifié à l'entreprise LESUCO</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation de la première phase (aménagement parking et plaine multisports)</li> </ul> <p><u>24 mars 2017</u> : réception provisoire des travaux de la 1<sup>re</sup> phase  <b>Rem : travaux deuxième phase à réaliser en concertation avec le SPW Routes et Bâtiments (gestionnaire de la voirie principale) – toujours pas à l'ordre du jour</b></p>

				<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La seconde phase du projet 1.1 relative à la revalorisation du centre de Louveigné, en collaboration avec le SPW Routes et Bâtiments. Il est prévu à cet effet de relancer une réunion de concertation entre la Commune, le SPW Routes et Bâtiments et le Développement rural afin de savoir ce qu'il advient de l'accord de principe donné en 2008 par la SPW.</b></li> <li>- <b>Aucune nouvelle de la DDR à ce sujet en 2020. Le Plan Infrastructure 2019-2024 du Gouvernement wallon prévoit un budget 1 900 000 € pour l'aménagement de la traversée de Louveigné.</b></li> <li>- Aucune nouvelle de la DDR à ce sujet en 2021</li> <li>- Mars 2022 : La commune de Sprimont a transmis un courrier à la Direction des Routes de Liège du SPW Mobilité et Infrastructures pour lui rappeler qu'une concertation sera nécessaire entre la commune et la Région wallonne, lors de la mise en œuvre de ce projet, pour désigner un auteur de projet commun.</li> </ul>
--	--	--	--	---

Lot 1	1.4	<p>DAMRE Aménagement convivial du centre du hameau en y intégrant le prolongement du Chemin de Fer de Sprimont (CFS), visant la dynamisation du secteur touristique avec le Centre d'Interprétation de la Pierre</p>	<p>242 728 € Réévaluation en 2017 : 636.553,75 €</p>	<p>CGT (Chemin De Fer de Sprimont reconnu comme organisme touristique par le CGT) Développement rural Commune</p>	<p><u>2016</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>23/03</b> : actualisation et approbation du nouvel estimatif de la fiche-projet par la CLDR</li> <li>• <b>18/04</b> : fiche-projet transmise au Ministre</li> </ul> <p><u>2017</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>31/01</b> : rencontre entre le CGT, la Commune et l'Administration régionale pour connaître la répartition des postes subsidiés par le CGT et par le Développement rural</li> <li>• <b>11/09</b> : signature de la convention-exécution (intervention du Développement rural : 68.302,08 €)</li> </ul> <p><b>La Commune est dans l'attente de la décision du CGT quant à la prise en charge financière du reste du dossier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet 1.4 relatif à l'aménagement convivial du centre de Damré en y intégrant le prolongement du Chemin de Fer de Sprimont, en collaboration avec le CGT. Il est prévu à cet effet que la DDR relance la concertation avec le CGT afin de savoir ce qu'il advient de son accord de principe donné</li> <li>• Aucune nouvelle de la DDR à ce sujet en 2020</li> </ul> <p><u>Janvier 2022</u> :</p> <p><b>Réunion en visio-conférence avec le CGT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réévaluation approximative du coût des travaux d'après l'augmentation du coût des matériaux a été faite par le CGT. Le coût pour la commune s'élèverait à 380.000€. La part communale englobe la prolongation des voies de chemin de fer, mais également les travaux de gestion d'écoulement des eaux.</li> </ul>
-------	-----	--	--	---	--

					<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour présenter le dossier pour accord au Ministre, la Commune doit fournir au CGT les pièces suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'obtention d'un permis d'urbanisme ;</li> <li>○ Une actualisation des devis ;</li> <li>○ Une délibération du Conseil communal qui approuve le projet avec son budget revu à la hausse.</li> </ul> </li> <li>• La Commune doit prouver qu'il existe une adéquation entre le budget demandé au CGT (287.000 €) et la fréquentation du site. La Commune et le CFS doivent prendre contact avec le cabinet ministériel pour présenter leur projet avant que celui-ci ne soit soumis de manière officielle au Ministre pour accord.</li> </ul>
--	--	--	--	--	---

3. Tableau des projets en attente

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
/	/	/	/	/	/

4. Tableau des projets abandonnés

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Raison de l'abandon
/	/	/	/	/	/

5. Tableau des initiatives nouvelles

Description du constat qui justifie l'initiative	Objectifs rencontrés du PCDR	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Justification de l'initiative
/	/	/	/	/	/

**ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX**

Année de la convention	Type de programme (Biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
	PCDR classique PwDR 2007-2013 <sup>1</sup> PwDR 2014-2020 : M 7.4			
		<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>		<b>Date :</b>
		Désignation de l'auteur de projet :		
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		
		Approbation du projet par l'A.C.		
		Approbation du projet par le Ministre		
		Adjudication :		
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>		<b>Montant :</b>
		Montant conventionné à 100%		
		Montant du subside développement rural		
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

<sup>1</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (Biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
	PCDR classique PwDR 2007-2013 <sup>2</sup> PwDR 2014-2020 : M 7.4			
		<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>		<b>Date :</b>
		Désignation de l'auteur de projet :		
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		
		Approbation de l'avant-projet par la R.W.		
		Approbation du projet par l'A.C.		
		Approbation du projet par le Ministre		
		Adjudication :		
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>		<b>Montant :</b>
		Montant conventionné à 100%		
		Montant du subside développement rural		
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

<sup>2</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

**ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans)**

Année de la convention	Type de programme (Biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 <sup>3</sup> PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4				

Etat du patrimoine :		
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
<b>Si le patrimoine est loué<sup>4</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

<sup>3</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<sup>4</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>5</sup></b>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

<sup>5</sup> A titre d'exemple

*Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,...*

*Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune,...*

*Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés*

*Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)*

*M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi*

#### **ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL**

Le rapport annuel de la CLDR est joint à ce rapport.

<b>Année de l'installation de la CLDR</b>	<b>Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur</b>	<b>Dernière date de la modification de composition de la CLDR</b>	<b>Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur</b>
2019	2019	2019	2019
<b>Date des réunions durant l'année écoulée</b>	24/02/2021	<b>Nombre de présents</b>	14
	20/12/2021		9
<b>Réflexion sur l'opération de développement rural</b>			
Les deux réunions de la CLDR en 2021 se sont réunies dans le cadre de la seconde ODR, les fiches-projets sont en cours d'écriture. Des fiches-projets du lot 0, de la nouvelle ODR, ont déjà vus le jour en 2021 (ex. : charte de la mobilité).			

**ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS**

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
<b>Année rapport annuel + 1 an</b>	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/
<b>Année rapport annuel + 2 ans</b>	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/
<b>Année rapport annuel + 3 ans</b>	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/



## **Rapport de la Commission Locale de Développement Rural<sup>6</sup>**

**2021**

---

<sup>6</sup> Ce rapport est établi conformément au décret du 11 avril 2014 (article 9).

## 1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Décision du Conseil communal de mener une ODR	7 juillet 2000 <b>+ 21 décembre 2016</b>
Approbation du PCDR par le Conseil communal	23 février 2007
Présentation en CRAT	10 mai 2007
Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon	13 septembre 2007
Durée de validité du PCDR	10 ans
Convention en cours :	Fiche-projet 1.1 – 1.4

## 2. Les réunions de la CLDR en 2021

En 2021, dû au contexte sanitaire COVID19, deux CLDR ont pu se réunir au mois de février ainsi qu'au mois de décembre (les PV sont annexés à ce rapport). Dorénavant, afin que l'ODR se poursuive activement, les visioconférences seront parfois favorisées à la place des réunions tenues en présentiel.

### ***CLDR plénière du 24 février 2021***

Lors de la première réunion de la CLDR en 2021, les membres ont été invités à valider le PV de la dernière CLDR (07 juillet 2020), moyennant l'ajout d'une remarque de M. DUCHATELET envoyée par mail en date du 3 février 2021, ainsi que le rapport annuel de 2020. Les agents de développement leur ont aussi présenté, via une synthèse, l'état d'avancement des groupes travail amorcés en 2019. Un agenda leur a aussi été proposé pour le printemps 2021 (de mars à mai 2021) qui ouvrira une troisième série de GT rebaptisés selon des projets bien définis (le GT « Charte des bonnes manières à adopter sur la route », le GT « Espace de convivialité dans le centre de Sprimont », le GT « Charte de la ruralité », le GT « Espace de convivialité à Chanxhe », le GT « Amélioration de la Maison des jeunes de Banneux », le GT « Espace de convivialité à Louveigné », le GT « Espace de convivialité à Sendrogne » ainsi que le GT « Espace de convivialité à Gomzé-Andoumont »).

Une présentation des futures liaisons douces ainsi qu'une explication de la ligne de conduite pour le PCDR a été conduite par Mme DEMBLON qui a donc pris la parole pour ce cinquième point à l'ordre du jour ; la mobilité douce fera partie intégrante du PCDR mais ne connaîtra pas de fiche-projets précise. En effet, la Commune développe actuellement un réseau et répond sans cesse à divers appels dont le dernier est WaCy (décembre 2020).

### ***CLDR plénière du 20 décembre 2021***

Lors de la seconde réunion de la CLDR en 2021, les membres ont été invités à valider le PV de la dernière CLDR (24 février 2021). Les agents de développement leur ont aussi présenté les défis et objectifs de développement actualisés pour lecture et approbation. Malheureusement, aucune décision ne pourra être ratifiée en cette CLDR. En cause : le quorum n'est pas atteint. Le point principal du jour étant également la lecture et la priorisation des fiches-projets en lots 1,2 et 3, c'est-à-dire l'évocation des descriptions de chaque fiche-projet dans un but de répartition en 3 lots. Toutefois, les agents de développement ont simplement évoqué les descriptions des fiches aux

membres. En effet, au vu de la situation, il a été jugé préférable de reporter la partie du point 4 dédiée à la « répartition des fiches-projets en lots » à la future visioconférence prévue le 02 février 2022.

### 3. Initiatives de la CLDR

La CLDR s'est réunie deux fois durant l'année 2021, entre les deux confinements COVID19, afin que les membres prennent connaissance et commentent les premières réflexions/débuts de projets récoltés par les agents de développement lors de la deuxième série de GT amorcée en 2020 et qu'ils puissent programmer une nouvelle série de GT à mener dès mars 2021.

### 4. Etat d'avancement des projets en convention

Concernant la **seconde phase de la fiche-projet 1.1 « Revalorisation du centre de Louveigné » (1ère convention)**, qui concerne les travaux à réaliser en collaboration avec le SPW Routes et Bâtiments, bien qu'il eût été convenu avec l'attaché du cabinet de l'ancien Ministre COLLIN (M. J.-F. COLLIN) lors d'un comité d'accompagnement, d'organiser rapidement une réunion de concertation entre la Commune, le GREOVA, le SPW. Cette réunion n'a pas encore été organisée.

Concernant la **fiche-projet 1.4 « Aménagement convivial du centre de Damré en y intégrant le prolongement du Chemin de Fer de Sprimont » (3ème demande de convention)**, lors du comité d'accompagnement du mardi 19 juin 2018, et malgré la signature d'une convention-exécution entre la Commune et le SPW en juillet 2017, la Commune n'avait toujours pas reçu l'accord du CGT quant à la prise en charge financière des aménagements liés aux voies ferrées. L'attaché du cabinet de l'ancien Ministre COLLIN (M. J.-F. COLLIN) s'était proposé de contacter le **CGT** afin d'apporter des précisions. La commune a repris contact avec le CGT en 2021 pour solliciter une réunion qui s'est tenue en janvier 2022.

### 5. Perspectives pour 2022

Afin que la seconde ODR puisse se poursuivre activement malgré le contexte sanitaire COVID19, une première CLDR a été fixée le 02 février 2022 en vue de valider la répartition des fiches-projets en lots et ainsi permettre, dans le courant de l'année 2022, de s'atteler à l'écriture de celles-ci.

Concernant la **seconde phase de la fiche-projet 1.1 « Revalorisation du centre de Louveigné » (1ère convention)**, la commune a relancé le SPW Mobilité et Infrastructures en mars 2022 pour l'organisation d'une réunion de concertation.

Concernant la **fiche-projet 1.4 « Aménagement convivial du centre de Damré en y intégrant le prolongement du Chemin de Fer de Sprimont » (3ème demande de convention)**, la commune a rencontré le CGT par visioconférence en janvier 2022. Le CGT demande à la commune de mettre à jour la budgétisation de son projet et d'apporter de nouveaux éléments au dossier (argumentaire, délibération du Conseil Communal, etc.), avant de proposer celui-ci au cabinet ministériel.



**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE  
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

**COMMUNE DE SPRIMONT**

**PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**PV de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)  
Le 24 février 2021 à 20h00  
(Vidéoconférence - ZOOM)**

---

**Membres de la CLDR : présents (P), absents (A) ou excusés (E)**

<b>Président</b>			
P	Luc DELVAUX	A	Pascale UMMELS
<b>Mandataires communaux</b>			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
A	Jean-Luc BOZET	A	Emmanuel GATHY
P	Laure MALHERBE	P	Daniel COLIENNE
A	Hubert BROERS	A	Michel BEAUFAYS
<b>Citoyens membres</b>			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
E	Claude ANCIEN	E	Bruno KHUAT DUJ
A	Dimitri BAILLIEN	A	Yvon CROSSET
A	Nicolas CAHAY	P	Pierre DYKMANS
P	Alfred DEBARSY	P	Marie-Françoise JACOT
P	Christiane DELMAL	P	Sylvie VERPOORTEN
A	Raphaël DEPOSSON	A	Patrick BROCHARD
A	Anne DUMOULIN	A	Alain HENRY de HASSONVILLE
E	Foyer Culturel	A	Yvette SEPULCHRE
P	Sylvie HILGERS	P	Pierre DUCHATELET
P	Christine JAMINON	A	Philippe UBAGHS
A	Willy LEGROS	A	Marc DUCHENE
A	Alphonse PIQUERAY	P	Didier THONON
<b>Employée administrative référent PCDR</b>			
P	Lola DEMBLON		
<b>Agents PCDR du GREOVA</b>			
A	Alix EVRARD		
P	Maud LACASSE		

M. DELVAUX ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les membres. Il remercie également chacun d'être présent ce soir au vu de la situation particulière vécue en ce moment. Il s'agit de la première réunion de la CLDR en 2021.

### **Ordre du jour et déroulement de la réunion**

#### **1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion de la CLDR (7/07/2020)**

Tous les membres approuvent, à l'unanimité, le PV du 7/07/2020 moyennant l'ajout de la remarque de M. DUCHATELET envoyée par mail en date du 3 février 2021 :

*Je souhaiterais cependant que l'on corrige en page 3 « Formation en alternance » par « Enseignement de promotion sociale ». En effet, la formation en alternance est appliquée par tous les opérateurs de formation (par exemple : pour la Région Wallonne : le Forem, l'IFAPME, les CISP, ...) y compris l'enseignement (CEFA). Les dossiers pédagogiques dont j'ai parlé ont été créés par l'Enseignement de promotion sociale.*

#### **2. Approbation du rapport annuel 2020**

Tous les membres approuvent, à l'unanimité, le rapport annuel 2020.

#### **3. Présentation de la synthèse des groupes de travail**

Mme LACASSE prend la parole et expose les futures fiches-projets qui composeront le PCDR. Cette synthèse a été envoyée à l'ensemble des membres après la réunion afin de laisser chacun analyser les projets et revenir vers la Commune ou le GREOVA en cas de questions. Cette synthèse est également annexée à ce PV. Suite à cette présentation, plusieurs remarques ont été formulées :

- M. THONON demande ce que cache le terme « Maison de village » : il s'agit d'une maison/salle regroupant diverses activités et pouvant être louée à tous les comités, clubs, groupements, etc. quel que soit le thème ou l'âge concerné ;
- Mme MALHERBE trouve la présentation très complète mais se demande s'il ne faudrait pas mettre ou remettre en valeur les stèles existantes au lieu d'en créer de nouvelles. La Commune est riche à ce niveau et pas mal de beaux monuments pourraient mieux être valorisés ;
- Mme DELMAL signale que si des marres ou lieux de marres sont installées dans la Commune, ces derniers doivent être proches pour une bonne biodiversité. Les marres sont généralement créées par paire afin que les animaux et insectes puissent se rendre dans la seconde en cas de pollution ou autre problème dans la première. Mme DELMAL demande à ce que d'autres endroits soient explorés pour la mise en place car Sprimont regorge d'endroits idéaux pour ce type de projet. Mme DEMBLON explique que le chemin entre Louveigné et Banneux est fortement inondé et le SPW a conseillé de le drainer fin d'y créer une marre. En outre, il ne faut pas oublier qu'un tel projet demande de l'entretien ;
- M. DUCHATELET précise que la Maison des Jeunes de Banneux est libre pour l'organisation de diverses activités et que cette dernière fonctionne un peu comme une Maison de village. Il serait dommage de créer une nouvelle alors que la Commune possède déjà de beaux espaces pour tous ;

- Mme HILGERS intervient et trouve que le Plan Maya n'est pas assez dynamique à Sprimont. Mme DEMBLON répond que beaucoup d'actions sont réalisées en interne actuellement : plantations, cimetières zéro pesticide, etc. Le service Environnement ne communique pas encore beaucoup avec les citoyens à ce sujet. Mme HILGERS propose de combiner l'action Village fleuri avec le Plan Maya via la plantation de fleurs de diverses espèces. Il y a peu, la Commune a acheté 6 ruches à destination des cours de Promotion sociale avec une mise à disposition du terrain utilisé. Si les objectifs sont atteints, les cours seront réitérés. Mme DELMAL poursuit et trouve le Plan Maya Sprimontois actif car 300 plantations ont eu lieu sur un terrain communal à Presseux (haies comprises). Malheureusement, aucun PCDN n'est en place et il est impossible d'en développer des nouveaux actuellement car une restructuration est en cours.

#### 4. Proposition des nouveaux groupes de travail + quelle communication adopter ?

Charte des bonnes manières à adopter sur la route (en tant qu'utilisateur faible ou automobiliste)	3/03/2021
Espace de convivialité dans le centre de Sprimont	10/03/2021
Charte de la ruralité	24/03/2021
Espace de convivialité à Chanxhe	31/03/2021
Amélioration de la Maison des jeunes de Banneux (rénovation // énergie, bâtiment)	21/04/2021
Espace de convivialité à Louveigné	28/04/2021
Espace de convivialité à Sendrogne	11/05/2021
Espace de convivialité à Gomzé-Andoumont	19/05/2021

Huit nouveaux groupes de travail sont imaginés afin de finaliser le PCDR :

La proposition est d'organiser ces groupes de travail dans la Salle du Conseil afin de garder les bonnes distances. Mme JAMINON intervient et trouverait plus opportun d'organiser les différents groupes dans les salles de villages. Ainsi, chacun serait au bon endroit et pourrait au mieux imaginer les aménagements. De cette manière, seuls les groupes généraux relatifs aux chartes, seraient organisés à l'Administration communale. Pour la communication, un toute-boîte est proposé pour les voisins ainsi que les comités, clubs, etc. Le GREOVA se chargera de créer les toutes-boîtes.

#### 5. Présentation des futures liaisons douces + explication de la ligne de conduite pour le PCDR

Mme DEMBLON prend la parole pour ce cinquième point à l'ordre du jour ; la mobilité douce fera partie intégrante du PCDR mais ne connaîtra pas de fiche-projets précise. En effet, la Commune développe actuellement un réseau et répond sans cesse à divers appels dont le dernier est WaCy (décembre 2020). Au vu du réseau qui s'améliore, il est impossible de prévoir une liaison précise avec le Développement rural car cette dernière pourrait être réalisée avant via d'autres moyens. Ainsi, la

fiche-projet relative à la mobilité douce sera activée pour venir en aide au financement d'une liaison ou pour relier deux points importants selon l'opportunité du moment.

Mme DEMBLON poursuit la présentation en montrant aux membres les liaisons développées par la Commune et disponibles sur le nouveau site internet (<https://www.sprimont.be/ma-commune/services-communaux/mobilite/reseau-de-mobilite-active>). La base de ce réseau se présente sous la forme d'une étoile et le but est de relier les pointes. Trois couleurs composent la carte :

1. Rouge : Pistes cyclables suggérées ;
2. Orange : Pistes partagées avec des véhicules agricoles (ex : Wachiboux) ;
3. Vert : Pistes pour piétons, cyclistes et cavaliers.

Les routes nationales sont évitées au maximum et les quartiers résidentiels sont favorisés tout en maintenant des liaisons rapides pour les personnes se rendant au travail. En outre, certains tronçons sont réalisés sur fonds propres, entre Louveigné et Banneux par exemple, et d'autres via des subsides.

Mme DELMAL prend la parole trouvant les sentiers fortement abîmés à cause des vélos. Mme DEMBLON précise que les tronçons seront indurés pour que tous les usagers puissent y aller sans causer de dégâts. Une réunion a eu lieu récemment dans le cadre de l'action POLLEC afin de trouver un tarmac drainant respectueux de l'environnement. Une idée est d'utiliser le « green road » mais une analyse doit être effectuée car le coût n'est pas connu ainsi que la possibilité d'application sur les chemins sprimontois. M. DELVAUX poursuit en répondant que la largeur des sentiers n'est pas grande et même si le tarmac n'est pas perméable, la gravité n'est pas énorme ; il faut surtout que les pistes soient utilisées. La cendrée est aussi une solution mais demande beaucoup d'entretien. Dans le cas contraire, elle se transforme et devient un empierrement classique, moins praticable pour les cyclistes. M. DUCHATELET demande ce qu'il est prévu pour les quads et motos. Mme DEMBLON répond que des barrières et des plots seront prévus pour bloquer les accès aux sentiers. L'idéal serait également de prévoir un tel système pour les tracteurs afin que les obligations soient respectées. A Wachiboux, par exemple, si des plots sont placés, seuls les tracteurs pourront passer avec les usagers doux. Le problème est que les fermiers se déplacent souvent en quads ou en jeep pour se rendre à leurs terrains et les plots poseront problème. Il faut donc étudier la problématique pour trouver un système pratique. Les plots intelligents coûtent chers et il faut installer des gros dispositifs. Quant aux blocs en béton, ils sont cohérents quand il n'y a pas de charroi. Pourtant, même si un sentier est uniquement destiné aux usagers doux, il est bien souvent entretenu à l'aide d'un quad pour transporter le matériel. Il est de toute façon prévu d'attendre des nouvelles de Mme DOCTEUR du SPW avant d'avancer ; ce point est assez compliqué à traiter. Pour terminer, Mme DEMBLON annonce qu'elle présentera ces différents plans lors d'une réunion de la CCATM.

## 6. Divers

Mme LACASSE rappelle à tous les différents GT organisés et invite l'ensemble des membres à participer et à partager le mail qui sera envoyé d'ici quelques jours.

M. DELVAUX remercie tous les membres et clôture la réunion à 21H30.

**COMMUNE DE SPRIMONT**  
**Futures fiches-projets**  
**CLDR du 24 février 2021**

**Liste des projets abordés lors des différentes réunions des groupes de travail.**

Ces projets ne sont pas aboutis et nécessitent encore beaucoup d'analyses afin de connaître leurs viabilités. Ces idées sont mises en avant dans le but de débattre tous ensemble et d'avoir une vue d'ensemble du futur PCDR. Par la suite, les GT pourront être organisés différemment en fonction des avis reçus.

1. Sensibiliser les citoyens au respect du code de la route et surtout aux limitations de vitesse via le renforcement des marquages au sol et ce, surtout dans les zones 30km/h et aux traversées cyclables.
2. Rédiger un article dans le Bulletin communal afin de faire connaître les racks vélos existants dans la commune **et** envisager une nouvelle convention avec une société afin d'aménager d'autres racks sponsorisés dans l'entité (ex : sur la place du Vieux Bac et au Centre Médical des Carrières).
3. Rédiger un article dans le Bulletin communal ainsi que sur le site web et les réseaux sociaux afin de rappeler aux usagers faibles et aux automobilistes le code de la route (port du gilet fluo le soir, comment se positionner le long des voiries, comment dépasser en toute sécurité, vitesse adaptée, etc.).
4. Promouvoir et sensibiliser à l'action BeWap.
5. Placer des panneaux informatifs au départ des liaisons douces (en concertation avec la DNF pour certaines zones) relatifs aux points de vue, hameaux, histoire de la commune, etc.
6. Améliorer la sécurité aux abords des écoles via le placement d'éléments indicatifs supplémentaires.
7. Sensibiliser les nouveaux arrivants des villes au monde rural.
8. Poursuivre le soutien communal en matière de potagers collectifs (formations, etc.) et poursuivre l'arboretum des naissances.
9. Sensibiliser la population et les agriculteurs (le long des zones agricoles) à la plantation de haies d'espèces indigènes et poly-spécifiques.

10. Poursuivre la sensibilisation des propriétaires forestiers aux problèmes de scolytes et les agriculteurs aux problèmes de plantes invasives via un courrier (**réalisé et toujours en cours**).
11. Poursuivre et développer des activités/projets intergénérationnels en lien avec l'arbre à Papy'on.
12. Mettre en évidence les sculptures du CIP (libres de droit) à divers endroits : balade de la pierre ou autres et places de villages (moins sujettes au vandalisme).
13. Développer une communication valorisant la région, les commerçants locaux (QR code ? Site communal ?) via le placement de panneaux au début de promenades, près de points de vue (ex : cimetière de Fraiture, point de vue de Raboster, crête entre Presseux et Rouvieux), etc.
14. Créer des ateliers et/ou des expositions éphémères autour de la Pierre dans la grande salle du CIP et dans le centre de Sprimont lors de manifestations (**Scénographie déjà prévue au CIP, en cours de développement**).
15. Créer des parcours et balades à thèmes avec énigmes à la découverte de Sprimont sous forme de « Journal d'excursions ». L'intérêt étant de visiter un village, une région en suivant différentes étapes proposées. Expériences à publier dans le bulletin communal ainsi que sur les réseaux et sites internet.
16. Devenir un Village Fleuri (<https://www.wallonieenfleurs.be/villes-et-villages-fleuris/>) et inciter les citoyens à participer via diverses actions en proposant certaines plantes plus favorables à la biodiversité.
17. Placer des panneaux au début de rues, villages avec des photos Avant/Après.
18. Installer des tours observatoires et des tables d'orientation (ex : cimetières de Louveigné et Fraiture, point de vue de Raboster, etc.) afin de valoriser le paysage (cadenas de tables d'orientation à définir pouvant se décliner selon les paysages pour une belle homogénéité) – création d'un espace convivial à proximité.
19. Créer une aire multisports à Banneux (athlétisme).
20. Créer des liaisons douces – où ? créer une balade PMR ?
21. Créer un musée avec espaces conviviaux (intérieur + extérieur) à Banneux.
22. Acquérir un bâtiment afin d'y créer un commerce partagé pour les producteurs locaux (coopérative) **ou** construire une halle.

23. Créer un atelier rural ou un espace de coworking (**renseignements en cours auprès du DR pour les possibilités de subventions**).
24. Embellir le haut de la place du Vieux bac de Sprimont – création d'un mur végétal qui permettrait quiétude et insonorisation (ex : pots colorés avec arbustes, banc, terrain de pétanque, etc.).
25. Créer une zone de convivialité à l'arrière du Centre culturel avec un potager collectif (terrain déjà communal).
26. Créer une zone de convivialité à Chanxhe.
27. Réaliser une plaine de jeux à Dolembreux (terrain appartenant au Presbytère).
28. Rénover la maison des jeunes de Banneux + créer une zone AGORA à l'arrière.
29. Créer une maison de village – où ? Rénovation ?
30. Créer ou remettre à neuf le parcours VITA.
31. Aménager des espaces conviviaux au départ des promenades.
32. Aménager le côté de la place des Combattants de Louveigné.
33. Créer une zone de convivialité à Sendrogne (voir appel à projets du Comité 3 villages).
34. Placer des stèles commémoratives relatant l'histoire (ex : 2<sup>ème</sup> GM) + aménager un banc pour se recueillir à proximité – où ?
35. Acheter un bus afin d'y créer une supérette ambulante pour les personnes ne pouvant pas se déplacer (Point ferme) avec une tournante (1 jour = 1 village) – à développer avec le CPAS et l'épicerie solidaire ?
36. Améliorerle réseau cyclable via la création de liaisons continues et aménagements aux intersections parfois dangereuses.
37. Acquérirun terrain en vue d'y créer un espace convivial ou tout autre espace dédié au partage.
38. Acquérir un bâtiment en vue d'y créer un espace convivial ou tout autre espace dédié au partage.
39. Créer une zone de convivialité à Gomzé-Andoumont à proximité de la salle.
40. Créer une mare ainsi qu'un espace convivial afin de retisser un maillage écologique dans l'entité (ex : entre Louveigné et Banneux mais d'autres endroits sont possibles).

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE  
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

**COMMUNE DE SPRIMONT**

**PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**PV de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)  
Le 20 décembre 2021 à 20h00 (AC Sprimont – 20h)**

---

**Membres de la CLDR : présents (P), absents (A) ou excusés (E)**

Président			
P	Luc DELVAUX	A	Pascale UMMELS
Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Luc BOZET	A	Emmanuel GATHY
A	Laure MALHERBE	A	Daniel COLIENNE
A	Hubert BROERS	A	Michel BEAUFAYS
Citoyens membres			
Effectifs		Suppléants	
E	Claude ANCION	E	Bruno KHUAT DUY
A	Dimitri BAILLIEN	A	Yvon CROSSET
A	Nicolas CAHAY	A	Pierre DYKMANS
P	Alfred DEBARSY	P	Marie-Françoise JACOT
P	Christiane DELMAL	A	Sylvie VERPOORTEN
A	Raphaël DEPOSSON	A	Patrick BROCHARD
A	Anne DUMOULIN	A	Alain HENRY de HASSONVILLE
P	Foyer Culturel (Julie BOUCHAT)	A	Yvette SEPULCHRE
A	Sylvie HILGERS	P	Pierre DUCHATELET
A	Christine JAMINON	A	Philippe UBAGHS
A	Willy LEGROS	A	Marc DUCHENE
A	Alphonse PIQUERAY	A	Didier THONON
Employée administrative référent PCDR			
P	Lola DEMBLON		
Agents PCDR du GREOVA			
P	Alix EVRARD		
P	Julie NOËL		

**Ordre du jour :**

1. Introduction par M. DELVAUX, Président de la CLDR et Bourgmestre
2. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion de la CLDR (24/02/2021)
3. Lecture et approbation des défis et objectifs de développement actualisés
4. Lecture et priorisation des fiches-projets en lots 1,2 et 3.

5. Proposition d'ajout d'une nouvelle fiche-projet relative à Florzé et à la convivialité
6. Divers

### **Déroulement de la réunion**

#### **1. Introduction par M. DELVAUX, Président de la CLDR et Bourgmestre**

M. DELVAUX ouvre la réunion et salue les quelques membres présents en ce jour malgré la 4<sup>ème</sup> vague<sup>7</sup> COVID-19. En cette période de pandémie, il s'agit de la seconde réunion CLDR de 2021. Le fait que cette année ait seulement compté 2 et non pas 4 CLDR n'a cependant pas entravé le bon déroulement de l'ODR en cours : en effet le programme de rédaction des différentes parties du PCDR est à jour et les membres auront été informés de toutes ses étapes au fur et à mesure de leur progression.

#### **2. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion de la CLDR (24/02/2021)**

M. DUCHATELET demande que son nom soit corrigé dans le texte. Tous les membres approuvent le PV à l'unanimité.

#### **3. Lecture et approbation des défis et objectifs de développement actualisés**

Les agents rappellent aux membres que les *Fiches-projets* (partie V du PCDR) qui leur seront présentées au point suivant sont le résultat des groupes de travail et qu'elles répondent aux *Défis et objectifs de développement* (Partie IV du PCDR) propres à la commune, eux-mêmes fondés sur les enjeux ayant émané du *Diagnostic partagé* (Partie III du PCDR), qui n'est autre que la confrontation entre l'*Analyse socio-économique* de la commune (Partie I du PCDR) et la *Consultation citoyenne* (Partie II du PCDR).

Les *Défis et objectifs de développement* sont ensuite rappelés aux membres via un support *PowerPoint*. Les trois grands défis sprimontois sont les suivants : IDENTITE (en lien avec le bâti et les infrastructures, la nature et la population), CONNECTIVITE (en lien avec la cohésion sociale, la communication, la mobilité et la mobilité douce), et ATTRACTIVITE (en lien avec l'économie et le logement, le sport et le socio-culturel et le commerce).

#### **4. Lecture et priorisation des fiches-projets en lots 1, 2 et 3**

Le point principal du jour étant les descriptions succinctes de chaque fiche-projet dans une but de répartition en 3 lots en fin de séance, M. DELVAUX annonce aux personnes présentes qu'aucune décision ne pourra malheureusement être ratifiée en cette CLDR. En cause : le quorum, qui n'est pas atteint. Pour respecter le déplacement des personnes présentes, ce point sera cependant honoré : les fiches-projets seront déjà présentées et débattues ce jour, mais il faudra reprogrammer dans les 15 jours la date d'une visioconférence à tenir au début de l'année 2022 afin de faire prendre connaissance (par courriel envoyé au préalable) à tous du contenu de ces fiches (établies au fil des Groupes de travail qui ont eu lieu depuis septembre 2020), avant de leur demander leur avis quant à leur répartition en 3 lots.

Les agents de développements rappellent tout d'abord aux membres la distinction entre les lots 0, 1, 2 et 3 :

---

<sup>7</sup> Toutes les mesures de sécurité ont été respectées : grande salle du Conseil, distance de minimum 1m50 et port du masque tout le long de la réunion.

Lot 0 : Actions pouvant être concrétisées dès le début de l'ODR (donc avant la validation du PCDR par le Gouvernement wallon) via la mobilisation et/ou le financement communal et citoyen, ne nécessitant pas de subsides de la part du Développement rural.

Lot 1 : Fiches-projets d'envergure, espérées réalisables endéans les 3 premières années du PCDR validé (donc après validation du PCDR par le Gouvernement wallon), nécessitant pour leur concrétisation des subsides du Développement rural (subside maximal de 680 000 €). Développées en 11 points<sup>8</sup>, et devant présenter obligatoirement des pré-plans et pré-estimatifs budgétaires, généralement mis au point par un bureau d'études.

Lot 2 : Fiches-projets espérées réalisables endéans les 6 premières années du PCDR validé (donc après validation du PCDR par le Gouvernement wallon), nécessitant pour leur concrétisation des subsides du Développement rural. Simplifiées en 10 points<sup>9</sup> et ne devant pas présenter de pré-plans ni de pré-estimatifs budgétaires.

Lot 3 : Autres fiches-projets espérées réalisables à partir de la 6<sup>ème</sup> année du PCDR validé (donc après validation du PCDR par le Gouvernement wallon), lot de fiches « bonus » en fonction des futures opportunités communales, nécessitant ou non pour leur concrétisation des subsides du Développement rural. Simplifiées en 3 points<sup>10</sup> et ne devant pas présenter de pré-plans ni de pré-estimatifs budgétaires.

Les agents poursuivent en précisant que le Développement rural se montre généralement souple lorsqu'un projet du lot 2 ou 3 susceptible, pour une raison légitime et justifiable, d'être concrétisé avant un projet du lot 1 et 2.

Les fiches-projets suivantes sont décrites succinctement aux membres et certaines remarques s'ensuivent (*notons que la numérotation n'a ici rien de hiérarchique*):

**1. ENTITE, Installer des tours observatoires et des tables d'orientation afin de valoriser le paysage sprimontois et créer, à proximité, un espace de convivialité.**

Il s'agit de doter globalement certains sites afin de les mettre en valeur et de transmettre leur histoire aux visiteurs et habitants de Sprimont, par exemple, par des panneaux d'information relatifs à la richesse de leur biodiversité et à l'importance de la préserver. Ces lieux disposeraient également d'un espace de convivialité afin de permettre à tous de s'y arrêter en toute quiétude.

Les tours observatoires et tables d'orientation permettront une approche historique des paysages, rappelleront l'importance des points hauts durant la guerre et offriront

---

<sup>8</sup> **1.**Description succincte du projet **2.**Justification du projet **3.**Lien à la stratégie PCDR **4.**Impacts attendus sur la résilience du territoire et de la société **5.**Localisation et statuts **6.**Parties prenantes et porteurs de projet **7.**Programme de réalisation **8.**Estimation globale du coût **9.**Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus) **10.**Notice évolutive **11.**Annexes (plan de situation, périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur, dossier photographique, état des lieux, liste des activités y relatives, liste des projets de même fonction existant sur la commune).

<sup>9</sup> Points 1 à 7 et 9.

<sup>10</sup> Points 1 à 3.

également aux visiteurs qui en font l'ascension des points de vue incomparables. Ces éléments devront parfaitement se fondre dans le paysage afin de conserver le caractère rural de la région.

⇒ *Pas de remarque.*

## **2. BANNEUX, Créer, à proximité d'une zone conviviale et intergénérationnelle, un espace sportif extérieur et une piste d'initiation à l'athlétisme destinés aux enfants.**

Le projet consiste à créer un petit espace sportif extérieur et une piste d'athlétisme destinés à l'initiation sportive des enfants. Ce projet se situerait sur un ancien camping communal (*Camping des Peupliers*) rue de la Sapinière à Banneux. Ce dernier était implanté sur une zone de loisirs et la Commune n'a pas reconduit le bail dans l'optique de créer dans le futur un projet à cet endroit.

L'objectif est de développer un espace d'initiation au sport et surtout à l'athlétisme à destination des enfants de la commune et des environs. Cet espace pourrait comprendre, selon la demande et les besoins au moment de l'élaboration du projet, quelques éléments parmi les suivants :

- Une piste d'athlétisme ;
- Une aire de sauts ;
- Une aire de lancers ;
- Un espace *vitae* pour enfants ;
- Etc.

En outre, quelques éléments techniques seraient aussi nécessaires :

- Un local pour le matériel et la technique ;
- Des vestiaires et douches ;
- Un espace buvette ;
- Quelques gradins pour les parents spectateurs ;
- Un espace de parking ;
- Etc.

Afin que les parents puissent en toute quiétude laisser profiter leurs enfants de cette zone, il serait idéal qu'une zone conviviale soit accessible à proximité, offrant à toutes les générations des bancs, tables, tables d'échecs, etc.

⇒ **Résumé des remarques** : ce projet semblant davantage incomber à *Infrasports* qu'au Développement rural, ce dernier paragraphe dédié à cette zone conviviale intergénérationnelle est indispensable pour susciter l'intérêt du Développement rural.

## **3. ENTITE/ TRANSCOMMUNALITE, Pallier le manque de liaisons douces et les chaînons manquants identifiés afin d'améliorer le réseau cyclable et de renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines.**

Le projet consiste à multiplier les circuits cyclo-piétons sur l'ensemble de la commune pour faciliter au quotidien la mobilité douce entre Sprimont et ses communes voisines : Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Chaudfontaine, Trooz, Pepinster et Theux.

Les attentes communales et citoyennes en faveur de nouvelles ou actuelles liaisons cyclopédestres sont les suivantes : des pistes vers les différents villages de l'entité ainsi que vers les communes limitrophes.

Des aires de repos et des racks pour vélos (électriques entre autres) pourraient également être aménagés aux entrées et/ou sorties des villages afin de faire de ces derniers des lieux de rencontres ; et des grands panneaux d'information relatifs au patrimoine paysager ou bâti pourraient être placés ici et là afin d'être lus aisément par les usagers en mouvement.

Notons qu'au regard des difficultés souvent rencontrées pour financer et aménager des pistes cyclables et piétonnes sécurisées le long des routes nationales (nombreuses sur la commune), l'on pourrait lorsque c'est possible, plutôt miser sur la réouverture – ou du moins sur le déplacement – et l'aménagement d'anciens sentiers communaux utiles (c'est-à-dire reliant deux villages) mais oubliés car devenus inaccessibles au public (barrières, fonds de jardin, accès d'agriculteurs illégalement privatisés).

⇒ **Résumé des remarques** : Compter sur les sentiers vicinaux utiles (où la nature a d'ailleurs aussi souvent repris ses droits) pour la création de liaisons douces utiles, et non sur l'aménagement sécurisé des routes communales et régionales en faveur des usagers doux, ne semble pas être une solution pour tous. En cause : on ne trouve sur leur long aucun service ni commerce. Or, la fiche-projet vise ici non pas à inciter au vélo-tourisme (c'est-à-dire au loisir de promenade), mais bien au déplacement utile et quotidien du citoyen à vélo. Cet avis pointant du doigt le manque d'efforts en matière de création de pistes cyclables en Wallonie est partagé par tous ; cependant, la Commune a peu d'impact sur cette réflexion car c'est le SPW qui est gestionnaire des routes régionales (nombreuses à traverser la commune), et convenons-en peu enclin jusqu'ici à la création de ces infrastructures douces de manière générale le long des grandes voies. M. DELVAUX et Mme DEMLBON poursuivent en précisant que dans le projet de candidature communale (retenue) dans le cadre de l'appel à projets WaCy (*Wallonie cyclable*), qui leur a valu récemment la promesse d'un subside de 300 000 €, il a été suggéré de placer des chevrons (thermocollés) sur certaines voiries régionales, au moins pour suggérer une ouverture aux cyclistes et sensibiliser le trafic motorisé quant à leur présence. Malheureusement, pour des raisons sécuritaires, la Région wallonne refuse de tels (petits) aménagements si les routes sont empruntables à plus de 50 km/h. La *route de Chanxhe*, citées comme exemple dangereux par un membre de la CLDR amateur de cyclisme, fait malheureusement l'objet de cette mesure restrictive. Bien que l'argument sécuritaire soit entendu - il ne s'agit en effet pas de créer des faux sentiments de sécurité -, il serait néanmoins louable que la Wallonie s'inspire de la Flandre en la matière en aménageant enfin des passages reculés d'un mètre sur le côté des routes afin de créer une vraie place sécurisée pour le passage des

cyclistes le long des grandes voies. Notons enfin que là où c'est possible, la Commune a tout de même prévu de coller des chevrons sur les routes.

#### **4. BANNEUX, Doter le lieu de pèlerinage historique et emblématique d'un véritable musée du sanctuaire marial et de nouveaux espaces citoyens et socio-culturels.**

Le projet consiste à créer un musée au sein du *Sanctuaire marial de Banneux* et d'ainsi proposer à toutes les générations, jeunes et moins jeunes, tantôt de connaître tantôt d'approfondir leur connaissance de ce lieu de pèlerinage emblématique. L'attractivité de ce lieu sera également développée grâce à diverses infrastructures fédératrices.

Concrètement, et sans exclure un éventuel partenariat public/privé, un nouveau cachet communautaire et intergénérationnel serait insufflé au site emblématique, à deux pas du sanctuaire comme des transports en commun, via les aménagements suivants :

- Un *musée du Sanctuaire marial*, informant sur son pèlerinage et son histoire (exposition permanente) ;
- Un espace polyvalent à destination des touristes comme des citoyens : locaux pouvant accueillir, dès que l'occasion se présente, des expositions saisonnières (exemple : la collection personnelle d'un Sprimontois offrant à voir en fin d'année un véritable village de Noël, et ce dans le cadre de la découverte du patrimoine culturel).

Ce projet se situerait dans un bâtiment communal idéalement placé *rue de l'Esplanade* (rue principale du *Sanctuaire marial*). La Commune a déjà acheté et rénové un bien afin de renforcer l'attractivité du site. L'*Office du Tourisme* sera bientôt déplacé à cet endroit et des produits locaux pourront y être achetés. Enfin, la *rue de l'Esplanade* a été réfectionnée il y a peu et propose, à présent, de beaux espaces conviviaux à l'attention de tous.

⇒ *Pas de remarque.*

#### **5. ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Créer une halle polyvalente afin d'y accueillir, entre autres, un commerce partagé en faveur du circuit-court.**

Le projet consiste à offrir aux Sprimontois un espace où il sera loisible de se rassembler lors de diverses activités, qu'elles soient culturelles, sportives, artistiques ou même économiques. Cette halle ressemblerait à un grand espace ouvert plus ou moins largement sur l'extérieur et destiné à des activités telles que des marchés du terroir, des expositions, des cinémas en plein air, des concerts, des animations diverses, etc. Idéalement, cette structure devrait se trouver sur une grande zone publique, à proximité d'un parc ou d'une zone verte à aménager.

En plus de cette halle polyvalente ouverte, le projet consiste à créer un commerce partagé idéalement situé, c'est-à-dire annexé à la halle. Il s'agirait d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment dédié(e) exclusivement aux producteurs locaux de la commune, mais également des communes avoisinantes. In fine le but serait de créer une coopérative regroupant l'ensemble des producteurs désireux de faire partie du projet et intéressés par une vente directe de leurs produits aux consommateurs.

Un commerce partagé est une superficie dite commerciale où sont regroupés les producteurs (produits locaux bruts) et transformateurs (produits locaux transformés) de la région ; l'ensemble de leurs produits, qualifiés parfois « de terroir », se destinant donc à une vente directe, sans passer par un intermédiaire de type grande surface ou autre, et permettant ainsi de fixer un prix réellement juste, tant pour l'agriculteur que pour le consommateur. Les producteurs se répartiraient les horaires d'ouverture et pourraient ainsi poursuivre leur production en toute liberté. Ce commerce partagé serait ouvert durant les horaires habituels des grandes surfaces afin que chacun puisse effectuer ses achats et trouve tout ce dont il a besoin au même endroit. Cela permettrait aussi d'établir un lien direct entre les consommateurs et les producteurs, eux-mêmes présents sur place pour la vente, de leurs produits comme de ceux d'autrui. Enfin, le loyer serait également partagé entre les membres de la coopérative, ce qui permettrait une belle économie pour tous.

En dehors de ces heures, des distributeurs réfrigérés seraient mis à disposition pour permettre au reste de la population de se fournir à tout moment.

Enfin, au cas où ce commerce ne venait pas à occuper tout l'ensemble du bâtiment, ce dernier pourrait encore accueillir d'autres activités tenant au cœur aux Sprimontois. En outre, au vu de l'ampleur du projet décrit, il serait envisageable d'opter pour un partenariat avec une commune voisine afin de pouvoir mettre sur pieds ce grand projet.

⇒ **Résumé des remarques** : Les membres de la CLDR approuvent ce projet avec beaucoup d'enthousiasme. Tout comme les agents qui récoltent le même souhait dans d'autres communes (Aywaille, Neupré...), les membres y voient à leur tour un bel aspect transcommunal, nécessaire pour assurer la diversification des produits proposés (les maraîchers et producteurs sprimontois ne proposant pas à eux-seuls tous les produits bruts/transformés possibles). Il serait judicieux que ce lieu soit situé, à l'instar d'une grande surface, non loin de l'autoroute, et dispose d'un parking assez grand. Le *Foyer culturel*, en la personne de Mme Julie BOUCHAT, qui avait déjà imaginé une même projection de son côté, fait part à la Commune de son enthousiasme à travailler de concert avec elle à la réflexion et à la construction de ce beau projet.

## **6. ENTITE, Créer un espace de coworking afin de réduire l'empreinte écologique des travailleurs et/ou indépendants de la région.**

Le projet consiste à créer un espace de co-working en un point névralgique du territoire, et à la fois près de l'autoroute E25 afin d'en faire profiter et d'y attirer des indépendants et clients de la commune comme des communes limitrophes.

Concrètement, il s'agirait de proposer un petit atelier de co-working, dans un bâtiment communal (à acquérir et à rénover) disposant d'un parking pour les clients et les travailleurs, facile d'accès, et muni d'équipements essentiels pour le confort des travailleurs (point cuisine, bureaux, petit espace partagé et WC).

⇒ **Remarque rapportée par les agents après la CLDR** : Malgré un doute en CLDR quant à la légitimité ou non de cette fiche-projet, il s'agit bien après vérification d'un *desiderata* qui a

émané d'un groupe de travail. La fiche-projet décrite en séance était par contre trop précisée au niveau de l'architecture du bâtiment. Voilà pourquoi elle a été réduite ci-dessous en une présentation plus brève.

#### **7. *SPRIMONT, Créer une zone conviviale à l'arrière du Foyer culturel afin de rassembler les citoyens et d'y amener de la biodiversité.***

Le projet consiste à offrir aux Sprimontois concernés par les activités mises en place, aux habitants des logements sociaux à proximité du Foyer culturel, au public scolaire et des associations partenaires la possibilité de pouvoir profiter d'un espace de convivialité fédérateur, de bénéficier d'activités artistiques et socioculturelles ainsi que de zones communautaires favorisant la biodiversité locale.

Il serait opportun de transformer ce lieu trop peu fréquenté à l'arrière du Foyer culturel en une zone de convivialité et de détente intergénérationnelle pour, principalement, les habitants des logements sociaux situés à proximité. Le Foyer culturel souhaiterait en effet utiliser cet espace pour y valoriser des pratiques sociales, communautaires et environnementales innovantes et participatives.

Ce dernier serait accessible à pied par la salle du Foyer culturel. Un sentier piéton pourrait éventuellement aussi donner accès à la zone mais celui-ci devrait faire l'objet d'une servitude (propriétaire privé) qui n'est pas encore négociée.

Ce projet pourrait compter de potentiels partenaires :

- Institutions et associations sprimontoises socioculturelles (la Grainothèque, la Bibliothèque, les Maisons des jeunes, etc.),
- Opérateurs environnementaux.

Concrètement, le lien social intergénérationnel serait insufflé à ce petit espace dédié à l'artistique, au communautaire et à l'éco-dynamique, via certains aménagements parmi les propositions suivantes :

- Espace de rencontre (tables, bancs, pergola, etc.) ;
- Espace pour la création artistique ;
- Potager communautaire ;
- Zone fleurie ;
- Dispositifs favorisant la biodiversité locale et la rencontre (ruches didactiques, hôtels à insectes, butte auto-fertile, spirale aromatique, etc.) ;
- Espaces vides pour laisser place aux opportunités.

⇒ *Pas de remarque.*

## **8. BANNEUX, Rénover énergétiquement la Maison des Jeunes et aménager des infrastructures conviviales à l'arrière du bâtiment.**

Le projet consiste à rénover énergétiquement la *Maison des Jeunes* et à aménager des infrastructures conviviales à l'arrière du bâtiment. En 2021, un budget de 30.000€ a été débloqué par la Commune afin d'y installer une nouvelle chaudière à gaz ainsi que des radiateurs. Si une somme devait rester de ce budget, elle servirait à améliorer les sanitaires (installation d'un WC PMR) et à renforcer les normes sécuritaires exigées par les pompiers.

Il est souhaité, dans le cadre de cette fiche-projet, de prévoir la réfection de la toiture, le placement de nouveaux châssis et l'isolation des murs. Si les travaux communaux n'avaient par contre pas vu le jour d'ici l'activation de cette fiche-projet, les WC PMR ainsi que l'amélioration des normes des pompiers intégreraient également cette fiche-projet. En outre, quelques aménagements extérieurs pourraient être ajoutés afin de renforcer la convivialité de l'espace. Ces aménagements, qui devront évidemment être discutés avec les membres de la Maison des Jeunes, pourraient être d'ordre environnemental (plantation d'arbres fruitiers, installation d'un potager collectif) ou d'ordre du divertissement (terrain de pétanque, tables, bancs, modules fitness, etc.).

Pour information, grâce à un subside de la Province de Liège, un rack pour VAE (et autres) sera installé à la *Maison des Jeunes*. Ce dernier est prévu pour début 2022 au plus tard.

⇒ *Pas de remarque.*

## **9. LOUVEIGNE, Aménager partiellement la place des Combattants afin d'y amener de la convivialité.**

La *place des Combattants* à Louveigné a été totalement refaite dans les années 2000. Malgré la disposition intéressante de celle-ci, il persiste un manque d'aménagements conviviaux permettant de créer du lien social. A cela s'ajoutent des éléments vétustes pour lesquels des travaux s'avèrent de plus en plus pressants (revêtement du sol, avaloirs, etc.).

Au vu de l'engouement et du dynamisme des Louveignétois à animer cette place et à y développer des activités conviviales, un réaménagement s'avère nécessaire pour les soutenir dans la pérennisation de ces initiatives et leur offrir un cadre de vie plus convivial. Pour ce faire, certaines des actions suivantes pourraient concrétisées là où c'est spatialement possible :

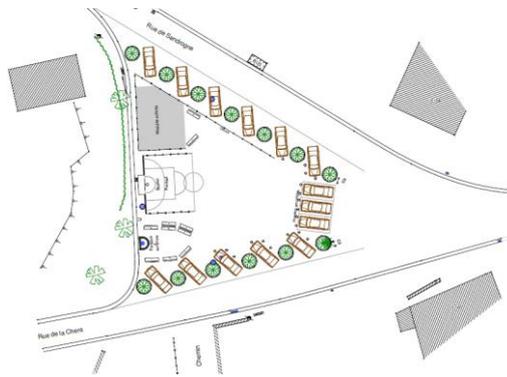
- Installer des spirales d'herbes aromatiques (plan Maya) ;
- Placer des sculptures du Centre d'Interprétation de la Pierre afin de redorer l'image des carrières vis-à-vis des charrois et autres désagréments liés au travail de la pierre ;
- Planter des arbres fruitiers ;
- Installer une table de pique-nique ;
- Aménager un hôtel à insectes accompagné de panneaux ludiques et didactiques relatifs à son fonctionnement et à ses hôtes ;
- Placer des bacs à fleurs (de préférence qui attirent les insectes pollinisateurs) ;
- Créer une aire de jeux pour les 2-8 ans ;
- Couvrir la zone pavée devant de la salle des Combattants avec une structure fixe de type préau (gain de temps lors d'organisation d'évènements) ;

- Etc.

⇒ **Résumé des remarques** : Il n'est en réalité possible en ce lieu qui a plus des airs de parking que de placette, de placer des éléments de valorisations que sur ses parties enherbées. Notons également que vu qu'il s'agit de l'ancien lieu où s'arrêtaient les wagons de Vicinal, il serait intéressant d'y développer la didactique via des panneaux informatifs à ce sujet.

### 10. SENDROGNE, Créer une zone de convivialité au cœur du village.

Le projet consiste à offrir aux citoyens la possibilité de pouvoir profiter d'un espace de convivialité fédérateur. En 2015, C3V, le *Comité de quartier des 3 Villages*, avait réalisé un plan d'aménagement de la place dans le cadre d'un appel à projets. Voici le plan avec les aménagements imaginés :



Dans le courant de l'année 2021, une entreprise générale en bâtiments, travaux routiers, génie civil et terrassements, a introduit une demande de permis pour construire un lotissement de 9 logements à Sendrogne (à proximité de la place). Suite à cela, le Collège communal de Sprimont a décidé d'imposer des charges d'urbanisme au lotisseur ; celles-ci concernent l'aménagement des pourtours de la place.

Le centre de la place serait donc à aménager et à subsidier dans le cadre du PCDR.

Concrètement, le lien social intergénérationnel pourrait être insufflé à cet espace via certaines des initiatives suivantes :

- Conserver de l'espace au centre de la place pour le Petit marché de Sendrogne, ainsi que pour les divers évènements qui y sont organisés ;
- Installer des jeux pour adultes de tout âge ;
- Placer des sculptures du CIP, Centre d'Interprétation de la Pierre, avec des panneaux explicatifs ;
- Placer un potager surélevé ou au sol (cf. *Les Incroyables Comestibles*) ;
- Planter des haies d'arbustes fruitiers ;
- Installer un hôtel à insectes + un panneau ludique et didactique + des fleurs polinisatrices ;
- Créer un espace couvert opportun pour davantage de convivialité et pour faire face aux intempéries (à proximité des jeux pour enfants et/ ou de l'arrêt de bus) ;
- Installer une boîte à livres ;
- Imaginer un lien, une collaboration avec le four à pains ;
- Placer des racks à vélos ;
- Réhabiliter la fontaine qui y était placée ;

- Créer une zone « terrain de basket/football » ;
- Etc.

La maintenance et la gestion des infrastructures sont à prendre en compte pour la pérennisation des infrastructures souhaitées. Il sera à cet effet nécessaire de prévoir des points lumineux permettant d'assurer un éclairage sécurisant tout en valorisant le site.

#### **11. TULTAY, Rénover le parcours *vitae* et y aménager un espace convivial.**

Le projet consiste à offrir au public la possibilité de pouvoir profiter d'un espace de convivialité fédérateur.

Le projet consiste à remettre à neuf le parcours *vitae* ainsi qu'à en aménager les abords via une zone conviviale. Concrètement, le lien social intergénérationnel ainsi que l'attractivité des lieux seraient insufflés à cet espace par divers aménagements à préciser.

⇒ *Pas de remarque.*

#### **12. GOMZE-ANDOUMONT, Créer une zone de convivialité à proximité de la salle de village du Tilleul.**

Le projet consiste à offrir aux Andoumontois la possibilité de pouvoir profiter d'un espace de convivialité fédérateur. Il s'agirait d'aménager les abords de la salle de village (la Salle du Tilleul) en une zone conviviale, cette salle existante étant déjà un lieu où se déroulent de nombreuses manifestations. Elle présente également l'avantage d'être décentrée par rapport au centre du village d'Andoumont, ce qui réduit les nuisances généralement subies par les riverains en cas d'activités bruyantes ou gênantes.

Il est souhaitable d'améliorer ce lieu, à côté du parking de cette salle de village pourtant très fréquentée, en une zone de convivialité et de détente intergénérationnelle, et à destination principalement des Andoumontois (incluant notamment les futurs habitants des logements qui seront situés à proximité).

Afin de renforcer l'utilisation du lieu et de le transformer en une zone conviviale de loisirs à destination d'un large public, des aménagements extérieurs sont nécessaires. Concrètement, le lien social intergénérationnel ainsi que l'attractivité des lieux seraient insufflés à cet espace par des aménagements listés parmi les propositions suivantes :

- Un espace de rencontre (table, bancs, pergola, etc.) ;
- Un terrain multisports ;
- Un parcours *vitae* ;
- Deux espaces barbecue (un pour la salle/ un pour l'espace convivial) ;
- Une aire de stationnement délimitée comprenant un système pour parquer les vélos ;
- Des modules de jeux pour tous les âges ;
- Des dispositifs favorisant la biodiversité locale et la rencontre ;
- Etc.

La maintenance et de la gestion des infrastructures sont à prendre en compte pour la pérennisation de ces infrastructures souhaitées. Il sera à cet effet nécessaire de prévoir des points lumineux qui permettront d'y assurer un éclairage sécurisant, tout en valorisant le site.

⇒ *Pas de remarque.*

### **13. ENTITE, Créer des mares au sein d'un espace convivial afin de sensibiliser au maillage écologique.**

Combinée à un espace convivial, une mare pourrait diversifier ici et là le potentiel didactique d'un site et répondre au besoin de préservation de la nature et de développement de la biodiversité. Une mare, véritable richesse biologique, représente en effet un outil didactique très intéressant, et associée à diverses infrastructures, elle offrirait un choix plus large d'activités sur la sensibilisation à l'environnement, à destination notamment des écoles.

Il serait aussi opportun que ce site soit doté de panneaux d'informations relatifs à la nature des espèces présentes, des essences des plantes, etc. Le but étant de conscientiser sur la richesse de la biodiversité et l'importance de la préserver tout en profitant d'un cadre paisible et convivial.

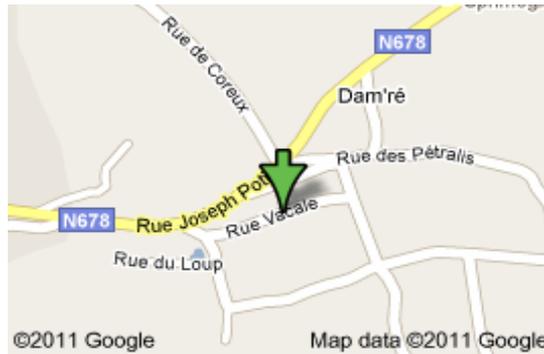
⇒ Résumé des remarques : Une suggestion des membres quant à un lieu à privilégier à cet effet rejoint un projet déjà en cours orchestré par la Commune : une mare va en effet être créée au point bas du niveau de cheminement du *chemin vicinal de Banneux* menant au *cimetière de Louveigné*. Des arbres ont déjà été achetés comme plantations à repiquer le long du chemin (essences choisies de concert avec le DNF).

### **14. DAMRÉ, Aménager de manière conviviale le centre du hameau en y intégrant le prolongement du chemin de fer (CFS) visant la dynamisation du secteur touristique en collaboration avec le Centre d'Interprétation de la Pierre (CIP).**

Le but de ce projet consiste en l'aménagement convivial du centre du hameau de Damré (inciter à une « halte promenade » via des bancs), en y intégrant également un prolongement de la ligne du *Chemin de Fer de Sprimont* (qui rejoindrait les installations existantes de la *rue du Mierdy*) ainsi que la création d'un nouveau petit local technique qui abriterait des sanitaires tout en servant également d'abri pour les touristes.

Cette voie prolongée débiterait donc du centre du village de Damré, emprunterait la *rue Vacale* et rejoindrait les installations existantes *rue du Mierdy*. La pose de cette nouvelle voie se ferait en bord de voirie, du côté gauche, en direction des installations existantes.

Il s'agira en même temps d'étendre les activités de l'asbl du *Chemin de Fer de Sprimont* (CFS), vecteur du développement rural et touristique sur le territoire (puisqu'il propose déjà aux visiteurs une ligne ferroviaire d'un kilomètre sur l'assiette de l'ancien vicinal), tout en procurant aux habitants du hameau un lieu de retrouvailles et aux visiteurs un lieu d'accueil convivial (bancs, bacs de fleurs, barbecue, etc.), à partir duquel partent d'ailleurs diverses promenades pédestres et VTT.



⇒ **Résumé des remarques** : Cette fiche-projet (déjà existante dans le 1<sup>er</sup> PCDR) a déjà reçu un engagement budgétaire du DR durant la première ODR. Sa concrétisation est cependant encore en attente suite à un blocus du CGT, auquel incombe certains postes. La représenter dans le second PCDR pourrait peut-être lui valoir un jour des subsides plus importants que ceux promis jusqu'ici. Mme DELMAL suggère que le chantoir présent à proximité de ce lieu, mais pourtant non visible, soit valorisé au sein de ce projet. M. DELVAUX rajoute que suite aux inondations de juillet dernier, un second chantoir y est également apparu (dû au débordement du premier). Valoriser ces deux chantoirs, qui à la différence des autres se situent près des carrières, serait ici garant de proposer au sein d'un même périmètre une sorte de « découverte industrielle et patrimoniale », à savoir que les zones granits et les chantoirs expliquent à eux seuls la constitution du sol sprimontois.

#### **15. ENTITE, Faire quelques aménagements et placer des panneaux informatifs au départ des liaisons douces ou à proximité de points stratégiques (dupliquée en lot 0).**

Le projet consiste à aménager les différentes liaisons douces de la commune afin de les rendre plus attractives et plus conviviales pour les randonneurs. Il est également souhaité d'y placer des panneaux informatifs contenant la cartographie des promenades, ainsi que diverses explications relatives l'environnement, au patrimoine ou bien encore à l'histoire du parcours proposé.

Cette fiche-projet est issue du lot 0 car la Commune réalise déjà toutes ces tâches, tout au long de l'année, sur fonds propres. Mais ce projet se voit ici dupliqué au cas où il viendrait à concerner de plus gros aménagements, tels que :

- Installation de racks ;
- Installation de bornes de recharge ;
- Installation de bancs, tables, poubelles ;
- Installation de panneaux ;
- Verdurisation des espaces ;
- Etc.

Et ce, à différents endroits :

- Cimetière de Fraiture ;
- Point de vue de Raboster ;
- Crête entre Presseux et Rouvreux ;

- Wachiboux ;
- Bois d'Arlon (Banneux) ;
- Bois d'Adzeux ;
- Etc.

Enfin, quelques éléments sécuritaires pourraient être placés ci et là afin de rendre les départs de promenades ou zones à risques (proches des axes routiers) plus sécurisants pour les promeneurs. Il serait également intéressant de développer des panneaux informatifs destinés aux enfants.

⇒ *Pas de remarque.*

#### **16. ENTITE, Hisser la Charte de la mobilité vers une campagne de prévention et de sensibilisation à destination de tous les usagers (dupliquée en lot 0).**

Une *Charte de mobilité* a été développée afin de conscientiser et sensibiliser les Sprimontois. A cet effet, un groupe de travail a été mené le 3 mars 2021 dans le but de définir les éléments à y renseigner afin d'améliorer la cohabitation « subie » plutôt que souhaitée entre usagers sur la route.

Une autre charte, la *Charte du charroi des carrières*, adoptée le 21 mai 2004, existe également pour les communes de Neupré, Comblain-au-Pont, Anthisnes, Esneux et Sprimont (communes de la Vallée de l'Ourthe). Cette charte entre exploitants et riverains, placée sous les auspices des autorités, constitue un pas de plus pour établir une relation d'échanges constructifs dans un climat de confiance. Une telle charte est un véritable sésame qui ouvre la voie à une amélioration durable de la qualité du cadre de vie autour d'une carrière sans compromettre son exploitation ni sa pérennité.

Il s'agirait dans le futur de mettre sur pied une campagne beaucoup plus globale de prévention et de sensibilisation, et ce à destination de tous les usagers.

⇒ *Pas de remarque.*

#### **17. ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté et/ou le développement durable au sein de l'entité.**

L'idée est d'acquérir un (ou plusieurs) terrain(s) situé(s) sur la commune afin d'y créer une (ou des) infrastructure(s) en faveur de la citoyenneté et/ou du développement rural, tels que par exemples :

- Espaces de convivialité ;
- Plaines de jeux / aires intergénérationnelles ;
- Maisons intergénérationnelles ;
- Habitats (intergénérationnels, tremplins, ou moyens à destination des jeunes ménages) ;
- Espaces halles à destination des manifestations propices au circuit-court ;
- Ateliers ruraux ;
- Création de nouvelles promenades ou voies douces ;

- Lieu pour ADL ou Comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives.
- Etc.

Cette fiche-projet est ici intégrée dans le PCDR afin de pouvoir dans le futur saisir une ou des nouvelles opportunité(s) en faveur d'un /d'éventuel(s) projet(s) en faveur de la cohésion citoyenne, que les besoins ressentis au fur et à mesure des futures années pourraient amener les citoyens et la Commune à préciser.

⇒ *Pas de remarque.*

### **18. ENTITE, Redynamiser les villages pour y créer un/des espace(s) de convivialité avec des aménagements en faveur du lien social.**

Le projet consiste à offrir aux Sprimontois la possibilité de pouvoir profiter d'un espace de convivialité fédérateur. Concrètement, le lien social intergénérationnel ainsi que l'attractivité des lieux seront insufflés à cet espace grâce, notamment, à divers aménagements tels que, par exemple : l'installation de parcours vitae, d'aires de jeux, de potagers collectifs, de terrains de pétanque ou d'autres infrastructures susceptibles de rassembler toutes les générations.

#### Aménagements potentiels associés à des lieux déjà ciblés :

- Aménagements à prévoir sur la place de Chanxhe située entre les rues du Pont :
  - Revoir le revêtement ;
  - Installer une table et des bancs ;
  - Prévoir des aménagements pour y organiser une Fête des voisins ;
  - Installer une haie ;
  - Créer un rond-point fleuri au centre de la place ;
  - Placer une boîte à livres ;
  - Etc.
- Embellissement du haut de la place du Vieux bac de Sprimont :
  - Créer un mur végétal pour insonoriser ;
  - Installer quelques pots de fleurs et bancs.

#### Installation de bancs et tables en suffisance dans tous les quartiers pour y créer davantage de zones de rencontre :

- Recensement des aménagements présents dans le centre des villages et développement de leur aspect convivial.

La maintenance et de la gestion de toutes ces infrastructures souhaitées sont à prendre en compte pour leur pérennisation. Il s'agira à cet effet de prévoir un minimum de points lumineux permettant d'assurer un éclairage sécurisant tout en valorisant le(s) site(s) concernés.

⇒ *Pas de remarque.*

## 5. Proposition d'ajout d'une nouvelle fiche-projet relative à Florzé et à la convivialité

Afin de présenter un PCDR équitable au niveau géographique, la Commune souhaite proposer la validation de la fiche-projet supplémentaire suivante aux membres :

### 19. FLORZE, Remplacer l'actuelle salle de village la Renaissance par un véritable espace convivial à destination de tous les citoyens.

Le projet consiste à offrir aux Sprimontois la possibilité de pouvoir profiter d'un espace de convivialité fédérateur *rue Vieille Chera* à Florzé. Concrètement, il s'agirait d'abattre<sup>11</sup> le bâtiment accueillant la salle de village *La Renaissance* pour y développer un nouveau projet.

Au sein de l'espace proposé (terrain nu après démolition), il serait opportun d'aménager une infrastructure avec des aménagements susceptibles de proposer diverses activités à tous les citoyens, et particulièrement aux habitants de Florzé qui sont décentralisés par rapport au centre de Sprimont où se déroulent la majeure partie des activités.

Ces aménagements pourraient être parmi les suivants :

- Un préau où il serait possible de s'abriter en cas de pluie, assez grand pour accueillir de petites fêtes comme celle des voisins ;
- Une plaine de jeux destinée à tous les âges ;
- Des terrains de pétanque ;
- Un potager collectif ;
- Des bancs, tables, poubelles ;
- Des racks pour vélos ;
- Quelques marquages au sol en guise de places de parking en bord de voirie ;
- Etc.

La maintenance et de la gestion de tous ces aménagements souhaités sont à prendre en compte pour leur pérennisation. Il sera à cet effet judicieux de prévoir un minimum de points lumineux permettant d'assurer un éclairage sécurisant tout en valorisant le lieu.

#### ⇒ *Qui sont les demandeurs :*

- La consultation citoyenne ainsi que les groupes de travail *De tous les temps* (relatif au cadre de vie, tourisme et patrimoine) et *La vie citoyenne* (relatif à la vie socio-culturelle et associative), qui ont mis en exergue le souhait majeur des Sprimontois de voir des espaces de convivialité réhabilités et mieux aménagés.
- Le comité du village de Florzé, qui s'est déjà manifesté auprès de la Commune afin de trouver une nouvelle affectation à cette salle de village désuète qu'est « *La Renaissance* ».
- La Commune, qui envisage de moins en moins de rendre encore cette salle accessible au regard de la dangerosité qu'elle présente aujourd'hui pour ses visiteurs (ne répond plus aux normes demandées, dont les normes incendie). Notons également que cette

---

<sup>11</sup> A cet effet, une demande d'analyse négative de l'état du bâtiment actuel a été faite auprès du Service Travaux et d'un architecte.

salle, qui parfois accueille des fêtes de 150 personnes, ne bénéficie pas d'un espace de parking, et au regard de sa situation géographique, il est très compliqué de se garer à proximité.

⇒ ***Pourquoi la démolir et pas la rénover ou la reconstruire ?***

La rénover coûterait bien plus cher que d'en construire une nouvelle. Or, un permis d'urbanisme ne serait certainement pas délivré par la Région wallonne en cas de reconstruction (ni même de réfection) car cette salle se situe entre deux rues importantes et manque de recul vis-à-vis de celles-ci. Il est dès lors souhaité de la détruire pour y aménager à la place et à moindre frais (car pas d'équipements culinaires ni sanitaires à prévoir, ni de chauffage, ni d'électricité, etc...) ce bel espace ouvert avec un préau. M. DELVAUX, afin d'illustrer ses propos, montre des photos laissant deviner le délabrement du lieu au niveau de la sous-toiture, du sous-sol et des murs latéraux. Il cite également quelques passages du rapport rendu par le *Service travaux* et par un architecte. Leur analyse est négative.

⇒ ***Résumé des remarques :***

Mme DELMAL souligne que si ce futur nouvel espace est ouvert à tous, la problématique du manque de parking demeurera. M. DELVAUX lui répond que cet espace préau, forcément plus petit mais plus accueillant, ne serait pas conçu pour accueillir autant de personnes que pouvait en accueillir la salle. La demande (et donc le manque) en parking ne serait donc plus la (le) même. Le lieu pourrait par exemple encore accueillir de petites manifestations telles que la *Fête des voisins*, un départ de marche, etc.

Au regard de l'heure déjà tardive et du fait que le *quorum* ne soit pas atteint en ce jour, il semble préférable de reporter la partie du point 4 dédiée à la « répartition des fiches-projets en lots » à la future visioconférence à prévoir au début de l'année 2022. Afin de ne pas dupliquer inutilement cette présente CLDR et de ne pas rendre trop confuse cette future visioconférence, ce présent PV, qui reprend toutes les descriptions succinctes des fiches-projets lues et discutées durant cette séance, annexé d'une proposition stratégique de leur pré-répartition en lots, sera envoyé au préalable à tous les membres afin qu'ils puissent prendre le temps d'en prendre connaissance en détails avant cette prochaine séance virtuelle.

## **6. Divers**

Néant

## Annexe

Suggestion à la CLDR d'une répartition stratégique des FP en lots par la Commune et les agents  
PCDR :

<i>Fiches-projets (19x)</i>	<i>LOT ? + justification</i>
<b>1. ENTITE, Installer des tours observatoires et des tables d'orientation afin de valoriser le paysage sprimontois et créer, à proximité, un espace de convivialité</b>	<b>LOT 3</b> Projet(s) parsemé(s) de petite à moyenne envergure, encore non localisé(s) : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade
<b>2. BANNEUX, Créer à proximité d'une zone conviviale et intergénérationnelle un espace sportif extérieur et une piste d'initiation à l'athlétisme destinés aux enfants</b>	<b>LOT 2</b> Projet d'envergure moyenne dont la concrétisation incomberait majoritairement à <i>Infrasports</i> (part du DR = petite partie du projet, donc petit subsidy)
<b>3. ENTITE/ TRANSCOMMUNALITE, Pallier le manque de liaisons douces et les chaînons manquants identifiés afin d'améliorer le réseau cyclable et de renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines</b>	<b>LOT 2</b> Projet transcommunal d'envergure à mener parallèlement avec d'autres communes limitrophes où une ODR est aussi en amorce (pas encore d'échanges)
<b>4. BANNEUX, Doter le lieu de pèlerinage historique et emblématique d'un véritable musée du sanctuaire marial et de nouveaux espaces citoyens et socioculturels</b>	<b>LOT 2</b> Projet de moyenne à grande envergure, mais dont la zone vient déjà de bénéficier de nouveaux aménagements récemment
<b>5. ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Créer une halle polyvalente afin d'y accueillir, entre autres, un commerce partagé en faveur du circuit-court</b>	<b>LOT 2</b> Projet de moyenne à grande envergure mais encore non localisé : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade + Projet transcommunal à mener parallèlement avec d'autres communes limitrophes où une ODR est aussi en amorce (pas encore d'échanges)
<b>6. ENTITE, Créer un espace de co-working afin de réduire l'empreinte écologique des travailleurs et/ou indépendants de la région</b>	<b>LOT 3</b> Projet d'envergure moyenne et encore non localisé : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade
<b>7. SPRIMONT, Créer une zone conviviale à l'arrière du Foyer culturel afin de rassembler les citoyens et d'y amener de la biodiversité</b>	<b>LOT 2</b> Projet d'envergure moyenne

<p><b>8. BANNEUX, Rénover énergétiquement la Maison des Jeunes et aménager des infrastructures conviviales à l'arrière du bâtiment</b></p>	<p><b>LOT 1</b> Projet de grande envergure (subside maximal DR possible de 680 000 €) + localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires possibles à créer à ce stade</p>
<p><b>9. LOUVEIGNE, Aménager partiellement la place des Combattants afin d'y amener de la convivialité</b></p>	<p><b>LOT 2</b> Projet d'envergure moyenne car petit espace à aménager</p>
<p><b>10. SENDROGNE, Créer une zone de convivialité au cœur du village</b></p>	<p><b>LOT 1</b> Projet de grande envergure déjà travaillé avec la Commune et les citoyens + localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires déjà amorcés par un Bureau d'études</p>
<p><b>11. TULTAY, Rénover le parcours vitae et y aménager un espace convivial</b></p>	<p><b>LOT 2</b> Projet d'envergure moyenne incombant en partie à <i>Infrasports (part du DR = petite partie du projet, donc petit subside)</i></p>
<p><b>12. GOMZE-ANDOUMONT, Créer une zone de convivialité à proximité de la salle de village du Tilleul</b></p>	<p><b>LOT 1</b> Projet de grande envergure (subside maximal DR possible de 300 à 400 000 €) + localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires possibles à créer à ce stade</p>
<p><b>13. ENTITE, Créer des mares au sein d'un espace convivial afin de sensibiliser au maillage écologique</b></p>	<p><b>LOT 3</b> Projet(s) parsemé(s) de petite envergure et encore non localisé(s)</p>
<p><b>14. DAMRÉ, Aménager de manière conviviale le centre du hameau en y intégrant le prolongement du chemin de fer (CFS) visant la dynamisation du secteur touristique en collaboration avec le Centre d'Interprétation de la Pierre (CIP)</b></p>	<p><b>LOT 2 OU LOT 3</b> Projet déjà promis comme « subsidiable » par le DR (1<sup>ère</sup> ODR) mais sujet à blocus du CGT Représenté en 2<sup>ème</sup> ODR pour éventuel subside supplémentaire</p>
<p><b>15. ENTITE, Faire quelques aménagements et placer des panneaux informatifs au départ des liaisons douces ou à proximité de points stratégiques (dupliquée en lot 0)</b></p>	<p><b>LOT 3</b> Projet(s) parsemé(s) et de petite envergure // lot 0</p>
<p><b>16. ENTITE, Hisser la Charte de la mobilité vers une campagne de prévention et de sensibilisation à destination de tous les usagers (dupliquée en lot 0)</b></p>	<p><b>LOT 3</b> Projet de sensibilisation essentiellement, de petite envergure // lot 0</p>
<p><b>17. ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s)</b></p>	<p><b>LOT 3</b> Projet(s) JOKER, si opportunités communales futures</p>

<p><b>susceptible(s) de renforcer la citoyenneté et/ou le développement durable au sein de l'entité</b></p>	
<p><b>18. ENTITE, Redynamiser les villages pour y créer un/des espace(s) de convivialité avec des aménagements en faveur du lien social</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>LOT 3</b></p> <p>Projet(s) parsemé(s) de petite à grande envergure, encore non localisé(s) : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade</p>
<p><b>19. FLORZE, Remplacer l'actuelle salle de village la Renaissance par un véritable espace convivial à destination de tous les citoyens</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>LOT 1</b></p> <p>Projet d'envergure moyenne, mais cas urgent et localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires possibles à créer à ce stade</p>

**RECAPITULATIF:**      **LOT 1: 4x**  
    **LOT 2: 7x – 8x**  
    **LOT 3: 7x – 8x**